



ORGANISER LES ÉLECTIONS DU CSE

Public concerné

Membres des instances paritaires dans l'entreprise, acteurs du dialogue social territorial, organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs



PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Dates

20 mai **ou** 9 décembre 2025

Lieu

Fort de France

Durée

1 jour - 7 heures

Prix

Sans reste à charge pris en charge par le CCT (CTM +DEETS)

Modalités d'accès

Bulletin de préinscription à envoyer complété à :

contact-aract-martinique@anact.fr

Inscription définitive dès réception de la convention signée

OBJECTIFS

- Être en capacité de mettre en place le CSE conformément aux dispositions des Ordonnances « Macron » de Septembre 2017
- Disposer des outils nécessaires

Les +

Une participation conjointe à privilégier (employeur/élus ou OS/OP).

La prise en main d'outils permettant de faire progresser son dialogue social.

PROGRAMME

- ➔ Le cadre juridique de la mise en place du CSE
- ➔ Le déroulement des élections
- ➔ La préparation des élections
- ➔ Établir le PV de résultats des élections ou le pv de carence

PÉDAGOGIE

- Évaluation des attentes spécifiques et des connaissances des participants en amont de la formation
- Apports théoriques adaptés aux problématiques
- Transfert d'outils pour travailler paritairemment
- Travaux en sous-groupe et mises en situation
- Temps d'échange et de travail à partir des pratiques et questions des participants
- Transmission et adaptation d'une boîte à outils
- Cas pratiques

Supports de formation transmis par mail, remise d'une attestation de fin de formation. Evaluation de la formation par un pré-questionnaire, un questionnaire à chaud et un questionnaire à froid via une enquête en ligne